



**COMMUNE
DE
MONTFA**



BULLETIN MUNICIPAL 2016

BULLETTIN MUNICIPAL

2016

SOMMAIRE



*** LE MOT DU MAIRE ***

*** ETAT CIVIL ***

*** BUDGET ***

*** REALISATIONS ***

*** INFORMATIONS DIVERSES ***

*** VIE ASSOCIATIVE ***

S.I.V.U. DE MONTVALS



LE MOT DU MAIRE

On vient de tourner la page 2016, rien apparemment d'extraordinaire pour les habitants de Montfa.

2017 va pourtant apporter son lot de changements, notamment au niveau de la communauté de communes.

Fin 2015, Monsieur le Préfet a établi un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant la fusion de notre Communauté de Communes avec celle de « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune ».

L'ensemble des communes s'est prononcé pour ne pas prendre la totalité de la communauté de Communes « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune » compte tenu de l'étendue du territoire.

Malgré cela, au 1^{er} janvier 2017, notre communauté actuelle « Sidobre Val d'Agoût » intègre la communauté de Communes Vals et Plateaux des Monts de Lacaune » en totalité et sera désormais dénommée « Sidobre Vals et Plateaux ». Le siège de la communauté de communes ne change pas, il reste toujours à « Vialavert » avec les mêmes coordonnées téléphoniques. De 11 communes, nous passons à 17 :

Ex C.C.S.V.A. : Brassac , Burlats, Cambounès, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Montfa, Roquecourbe, Saint Germier, Saint Jean de Vals, Saint Salvy de La Balme ;

Ex C.C.S.V.P. : Fontrieu (commune nouvelle en 2016 regroupant Ferrières, Le Margnès et Caltelnau de Brassac), Lacaze, Le Masnau-Massuguiès, Saint Pierre de Trivisy, Saint Salvi de Carcavès et Vabre.

Cela implique toute une restructuration des services ; les compétences les plus importantes restent la collecte et le traitement des déchets ménagers, la voirie, l'urbanisme et la gestion des crèches.

Pendant toute l'année 2016, nous avons travaillé sur le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) sur le territoire de l'ancienne communauté de communes. Il va se traduire par une réduction importante des surfaces constructibles, donc les terrains constructibles aujourd'hui ne le seront peut-être plus demain. De même, la superficie des terrains constructibles qui était autrefois fixée à 2000 m² passera aux alentours de 1200 m².

2017 verra aussi le départ de la secrétaire qui fera valoir ses droits à la retraite dans quelques mois.

Les préoccupations ne manquent pas, le personnel, l'école, l'évolution informatique qui nous impose la mise en place de nouvelles normes notamment la facturation électronique. Nous ferons face à tout cela.

En mon nom personnel, celui de l'équipe municipale et celui de la secrétaire, je vous présente mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année avec une pensée particulière pour ceux qui ont eu à traverser des épreuves difficiles au cours de cette année écoulée.

Michel LOUBET

ETAT CIVIL

- Naissances à CASTRES



- | | | |
|-------------------------|---------------------|----------------|
| - Léonie BARDOU | Rte de Castres | 12 Février |
| - Simon GARROUSTE | Rte de L'aïl | Le 25 Mars |
| - Lilou ROCHETTE | Rte des Deux Monts | Le 27 Avril |
| - Leyna GUERRA Y GALLAT | Rte des Platanes | Le 06 Novembre |
| - Eléna ZACARIAS | Impasse de Cavailès | Le 08 novembre |

- Décès :



- | | | |
|-----------------------------|--------------------|-----------|
| - Yvette BENNE veuve VALERY | Rte des Deux Monts | Le 12 Mai |
|-----------------------------|--------------------|-----------|



BUDGET 2016

Le budget prévisionnel 2016 a été voté à l'unanimité et équilibré en dépenses et en recettes. Les dépenses se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général :

Eau, électricité, chauffage, produits d'entretien, petit équipement,
Fournitures de bureau et scolaires, services extérieurs, assurances,
Frais postaux et de téléphone, transports scolaires, impôts et taxes 68 605 €

Charges de personnel, y compris charges sociales, participation au
Centre de gestion, médecine du travail 96 335 €

Autres charges de gestion courante :

Participations obligatoires, service incendie, communauté de communes
Travaux de voirie, cantine, Syndicat du Dadou, Ecole des Fournials, indemnités élus 55 932 €

Intérêts des emprunts 1 313 €

Attribution de compensation communauté de communes 9 582 €

Charges exceptionnelles 3 876 €

Dépenses imprévues 12 633 €

=====

248 276 €

BUDGET 2016

INVESTISSEMENT

Capital des emprunts	4 444 €
Voirie renforcement chemins	20 000 €
Mise en sécurité Les Fournials Graviac (ralentisseurs et panneaux)	18 000 €
Travaux rénovation bâtiment scolaire : Logement - sol	4 645 €
Travaux rénovation bâtiment scolaire : Ecole	6 000 €
Dépenses imprévues	3 101 €

=====

56 190 €

=====



BUDGET 2016

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (eau petit matériel entretien réparations)	3 683 €
Autres charges	300 €
Charges financières	3 187 €
Dotations aux amortissements	7 448 €

=====

14 618 €

INVESTISSEMENT

Travaux aménagement	27 185 €
Capital des emprunts	3 846 €
Dépenses imprévues	500 €
Opérations d'ordre	4 081 €

=====

35 612 €



REALISATIONS 2016

Travaux de mise en sécurité :

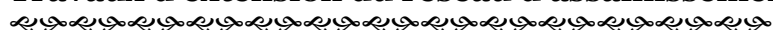


Pour sécuriser la circulation des piétons et canaliser les ruissellements d'eau, une partie des trottoirs ont été mis en place à Montfa sur la RD 59, en remplacement des poteaux bois qui délimitaient la chaussée mais qui étaient souvent renversés par les véhicules. Ces travaux ont été effectués par le Service Voirie de la Communauté de Communes pour un montant de 5 746.60 €.

A Graviac, il avait été prévu pour améliorer la sécurité, de créer une zone à 30 km/h et de mettre en place des bandes rugueuses pour ralentir les véhicules. Malheureusement, les services du département ne nous ont pas autorisés à réaliser ce projet, d'une part parce que les bandes rugueuses auraient été trop près des habitations et qu'une zone 30 n'est autorisée qu'en agglomération, or, Graviac étant un lieu-dit, le seul recours a été d'installer un stop pour sécuriser les véhicules qui sortent de l'impasse de Cavailès et de limiter la vitesse à 50km/h. Certes, dans la traverse de Graviac, compte tenu du virage, on arrive normalement à 30 ou 40 km/h, mais en tout cas, les conducteurs qui passent bien plus vite, et malheureusement il y en a, sont tenus de ne pas dépasser le 50, ce qui n'oblige personne à arriver à cette vitesse. Le coût de ces travaux s'élève à 1 864.80 €.

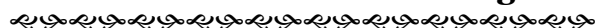
Le dernier secteur de mise en sécurité se situe aux Fournials, où la traverse s'effectue sur une longue ligne droite sur laquelle les véhicules arrivent à une vitesse excessive, notamment aux abords de l'école, ce qui présente un danger supplémentaire. Avec les services du Département, il a été décidé de créer une zone à 30 km/h avec un plateau surélevé d'une longueur de 10 m devant l'école et un ralentisseur de part et d'autre. Une convention a été signée avec la commune de Montredon Labessonnié qui participe aux travaux à hauteur de la moitié du montant H.T. soit, (9 031.00 € déduction faite de la subvention au titre des amendes de police pour la mise en sécurité d'une agglomération qui s'élève à 2 562.30 €, ce qui représente à la charge de la commune de Montredon Labessonnié et de Montfa, la somme de 3 234.35 € chacune.

Travaux d'extension du réseau d'assainissement :



Lors de la création de la station d'épuration, il nous a été imposé de déterminer le périmètre du zonage d'assainissement qui oblige les propriétaires des maisons non raccordées au réseau d'assainissement collectif de se raccorder dans les deux ans dès lors que la commune a procédé à l'extension du réseau. Compte tenu des projets de constructions et des quelques maisons qui, à ce jour étaient en assainissement individuel, les travaux d'extension ont été réalisés, avec les autorisations de passage des riverains concernés. Comme les autres raccordés au réseau collectif, les maisons existantes situées dans le zonage d'assainissement collectif devront s'acquitter de la participation de raccordement d'un montant de 1 000.00 €.

Bâtiment scolaire : Ecole et logement



A la suite des travaux relativement importants de l'année dernière (chauffage, climatisation et menuiseries PVC) quelques petites améliorations ont été apportées, notamment avec l'installation d'anti pince doigts aux portes de l'école et le changement du sol de la cuisine du logement.



INFORMATIONS DIVERSES

Nous rappelons régulièrement ces informations, qui s'avèrent nécessaires pour les nouveaux arrivants.

- Secrétariat de mairie :



Rappel des horaires d'ouverture du secrétariat au public :

- lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- mardi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h
- vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Mairie : ☎ 05.63.59.52.09.
Fax : 05.63.72.02.29.
Email : montfa2@wanadoo.fr

Ecole : ☎ 05.63.59.00.16.

Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux : ☎ 05.63.73.03.86.



Demande de carte d'identité :



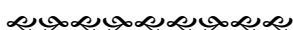
Le demandeur doit être présent lors de sa demande pour le relevé d'empreinte digitale. Vous devez fournir :

- 2 photos d'identité en couleur et récentes aux normes en vigueur.
- ancienne carte d'identité
- justificatif de domicile récent (facture EDF, téléphone, avis d'imposition,)

Dans le cas d'une première demande ou suite à une perte ou vol de la carte d'identité, ou si votre carte est périmée depuis plus de deux ans, fournir une copie intégrale d'acte de naissance que vous demanderez à la mairie de votre lieu de naissance.

Dans le cas de perte ou de vol, vous devrez fournir une déclaration de perte ou de vol, ainsi qu'un timbre fiscal à 25 €.

Nous rappelons que les cartes d'identité établies après le 1^{er} Janvier 2004 sont valables cinq ans de plus sans démarche particulière, sauf pour les personnes mineures. Toutefois, attention si vous partez à l'étranger, vérifier sur le site www.service-public.fr que le pays où vous vous rendez accepte cette carte, sinon faites un passeport, en prenant rendez-vous à la mairie de Castres ou la mairie de Réalmont.



- Recensement militaire :



Tout jeune, fille ou garçon, doit se faire recenser à compter de l'anniversaire de ses 16 ans. Présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents. Une attestation de recensement vous sera délivrée. Elle vous sera indispensable pour l'inscription

aux examens, aux concours, au permis de conduire ou à la conduite accompagnée. Si vous avez oublié de vous faire recenser, vous devez régulariser.

L'âge pour commencer la conduite accompagnée ayant été avancé à 15 ans, il ne peut toutefois pas vous être demandé de présenter l'attestation de recensement avant 16 ans.

Goûter de Noël des aînés :



Les invités étaient uniquement les aînés de Montfa, puisque Saint Jean de Vals organise une réception avec l'ensemble de la population en Janvier et ne pouvait pas participer aux deux manifestations. M. le Maire a eu une pensée pour les habitués empêchés pour raison de santé et l'après-midi s'est déroulée toujours avec la même convivialité avec quelques nouveaux que nous avons accueilli.



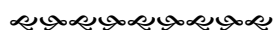
Vie scolaire :



La rentrée de Septembre 2016, a accueilli 18 élèves sous la direction de Sylvie Trouilhet et nous avons eu l'opportunité de pouvoir renouveler le contrat aidé de Christelle Tabary et de Sandra Barthas, ce qui est très rare. En ce qui concerne les activités périscolaires, nous avons quelques changements cette année, puisque Hélène Dourel, n'a pas pu poursuivre ses interventions pour des raisons professionnelles. Nous remercions Mme Gillian Thomas qui est venue le mardi jusqu'aux vacances de Noël pour initier nos petits à l'anglais. Le jeudi, Mme Clara Beléteau de l'association « La Déguisothèque » de Castres intervient pour une activité théâtrale et à partir de Janvier, Mme Jocelyne Gautier sera présente le mardi pour des activités manuelles. Le vendredi, Sandra Barthas est assistée de Michèle Thomas pour diverses activités déterminées quelquefois en fonction du temps. Ci-dessous, deux photos qui montrent les enfants à l'œuvre pendant leur spectacle pour la fête de fin d'année scolaire en Juin et puis bien sûr quelques jours avant Noël avec la présence du Père Noël.



Réseau Internet :



Courant Octobre, nous avons participé à une enquête du fournisseur Orange, auquel nous avons fait part de notre mécontentement quant à la puissance d'accès au réseau internet sur l'ensemble de la commune. Nous continuerons à relancer Orange pour obtenir satisfaction. Au cours de l'année 2017 une amélioration notable du réseau devrait apparaître.

Tri Sélectif :



RAPPEL : BAC A COUVERCLE VERT : Déchets ménagers, sacs plastique, film plastique, suremballages...

BAC A COUVERCLE JAUNE : Boîtes métalliques, aérosols, bouteilles plastique (huile, eau, cartons etc... **En ce qui concerne les cartons, vous devez les plier, les écraser, pour réduire leur volume et laisser plus de place dans les containers.** En effet, des cartons non pliés débordant du container s'envolent facilement dans les propriétés voisines des emplacements. Nous insistons pour que chacun, de par son comportement, respecte le voisinage.

Les incivilités dénoncées dans le précédent bulletin n'ont pas évolué. Il y a encore trop d'objets qui sont déposés à côté des containers : ampoules, néons, autoradios, cafetières électriques, séchoirs à linge, peluches, jouets, parasols, vaisselle, poêles, matelas, couettes, moquette, couvertures etc....

Le service de ramassage ne peut pas emporter ces déchets, vous devez absolument les déposer vous-même en déchèterie.

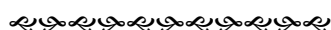
Quant aux pneus, c'est la même chose, interdiction formelle de les déposer auprès de containers, et malheureusement, ils ne sont pas acceptés non plus en déchèterie. Vous devez donc les faire reprendre par votre garagiste, ou renseignez-vous avant votre commande par internet pour savoir où les évacuer.

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos déchets non collectés dans la déchèterie de votre choix.

Pour les plus proches :

- **SAINT GERMIER** : Zac de Plaisance. 05.63.59.08.76.
Du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- **REALMONT** : Zone de La Prade. 05.63.55.60.68.
Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- **CASTRES** : Zone Industrielle de Mélou. 05.63.62.72.19.
Du lundi au samedi de 8 h à 18 h 45.

Nous souhaitons que chaque utilisateur fasse preuve de compréhension sur l'insistance de ce rappel, qui va vers plus de respect pour l'ensemble des riverains, le service de ramassage et le service de quai où sont acheminés ces déchets.



OPAH : et si je rénoveis mon logement ?

Vous êtes un propriétaire occupant ? Vous êtes un propriétaire bailleur ? Vous souhaitez réaliser des travaux pour améliorer votre habitat ? Depuis février 2016, une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est menée par Hautes Terres d'Oc. Trois communautés de communes sont concernées : la Communauté de communes Montagne du Haut Languedoc, la Communauté de communes Vals et Plateau des Monts de Lacaune et la Communauté de communes Sidobre Val d'Agout.

Objectif de l'OPAH...

Suite à une phase d'étude qui a permis de déterminer les enjeux prioritaire notamment l'habitat indigne, les logements vacants, les insuffisances (quantitative ou qualitative) en logements, l'OPAH a été mise en place pour accompagner techniquement les propriétaires (bailleurs ou occupants principaux) dans leur projet de réhabilitation et pour leur apporter un financement majoré.

L'OPAH est un outil d'intervention publique dont l'objectif est de traiter les difficultés liées à l'habitat privé dans les centre-bourgs et les espaces ruraux,

Les aides

Les aides sont apportées par l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat), la Région, le Département et les Communautés de communes.

Ainsi, l'OPAH prévoit la réhabilitation de 81 logements par an sur 3 ans en apportant des aides aux propriétaires occupants en situation difficile, mais aussi aux propriétaires bailleurs qui proposeront des loyers modérés.

Comment bénéficier de ces aides...

Il vous suffit de contacter Hautes Terres d'Oc (Tél. : 05 63 74 01 29). Des animateurs sont là pour vous aider dans votre projet. Cet accompagnement est gratuit.

LA GENDARMERIE NOUS COMMUNIQUE :

Présentation de la COB ROQUECOURBE.

La communauté de brigades de ROQUECOURBE est composée des brigades de ROQUECOURBE – MONTREDON-LABESSONNIE ET VABRE

La communauté de brigades est compétente sur 15 communes et une superficie de plus de 45 000 hectares.

COMMUNES : **Roquecourbe** Burlats - Lacrouzette - Saint-Germier - Montfa - Saint-Jean-De-Vals
Montredon-Labessonnié - Mont Roc - Arifat - Rayssac
Vabre - Le Masnau-Massugues - St-Pierre-De-Trivisy - Lacaze - Saint-Salvi-De-Carcaves

L'effectif est composé de 7 militaires à ROQUECOURBE 5 militaires à MONTREDON LABESSONIE ET 5 militaires à VABRE pour un total de 17 personnels.

La brigade de ROQUECOURBE est ouverte tous les jours : 08H et 12H puis entre 14H et 18H (sauf les dimanches et jours fériés où les heures d'ouverture sont 09H-12H et 15H-18H).

La BTP de MONTREDON-LABESSONNIE assure l'accueil du public le vendredi matin de 8 heures à 12 heures.

La BTP de VABRE assure l'accueil du public le jeudi matin de 8 heures à 12 heures.

Les trois brigades de gendarmerie se partagent la surveillance sur les 15 communes de jour comme de nuit.

Des patrouilles sont organisées pour la surveillance du territoire ainsi que du réseau routier. La gendarmerie est en contact permanent avec les mairies dans le cadre d'actions de prévention dans les écoles, les établissements pour personnes âgées. Elle assure également la sécurité aux abords des fêtes locales, des différentes manifestations culturelles ou sportives. Des contrôles sont également initiés dans le cadre des divers plans d'action contre le terrorisme.

DISPOSITIF « Tranquillité vacances »

Il est destiné à signaler votre absence pendant les périodes de vacances **mais également toute l'année dès que vous quittez votre domicile pour plusieurs jours.**

- Il faut vous signaler à la brigade de gendarmerie de ROQUECOURBE, en imprimant le formulaire
- « Tranquillité vacances » (complété par vos, nom, adresse, période d'absence, type et caractéristique du domicile et personne à aviser en cas d'anomalie),

Les brigades de gendarmerie de la communauté de brigade de ROQUECOURBE pourront ainsi surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes

Quelques conseils utiles pour limiter au maximum les risques de cambriolage.

- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances).
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe... (possibilité d'utilisation d'un programmateur pour mettre en marche tout matériel électrique).
- Renvoyez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple).
- Avisez de votre absence vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- N'inscrivez pas d'adresse sur le trousseau de clefs et ne le laissez pas dans la boîte aux lettres.

Adjudant-Chef GHISKIER, Frédéric

Commandant la Brigade de Proximité de ROQUECOURBE

Sentier de randonnée :



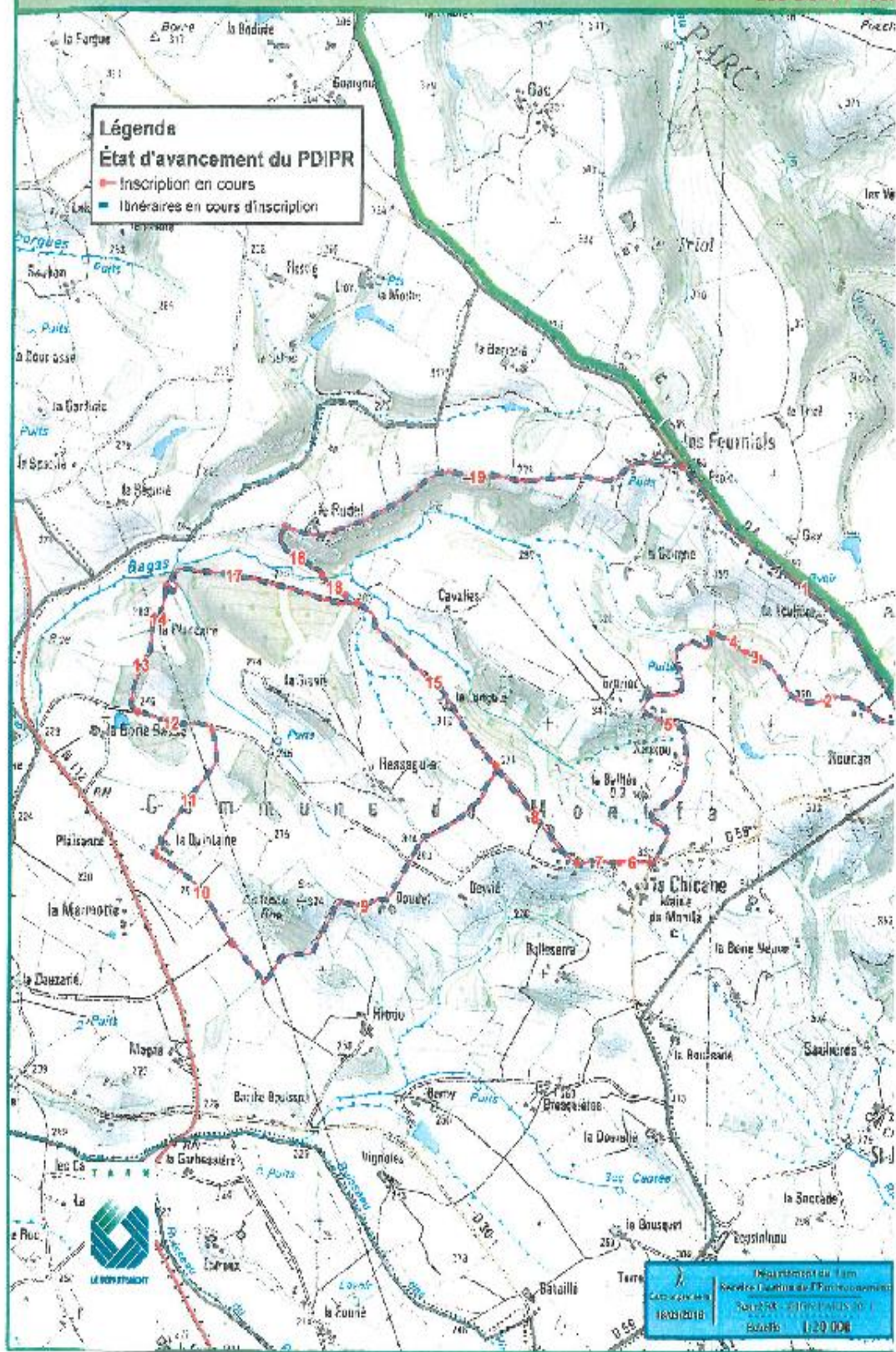
Nous avons évoqué notre démarche pour faire classer un sentier de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). La procédure administrative est très longue mais nous avons enfin l'accord du Département.

La Communauté de communes doit faire procéder au débroussaillage et à la mise en place de panneaux délimitant le tracé, à partir de Février prochain. Nous espérons que cet été, les marcheurs pourront profiter de ce nouvel itinéraire et découvrir ou redécouvrir une promenade paisible sur la commune de Montfa. Voici l'itinéraire tel qu'il a été présenté au Département, lorsque nous serons en possession des cartes définitivement approuvées nous ne manquerons pas de les mettre à la disposition des personnes intéressées. Vous pourrez faire la totalité du parcours en partant depuis Montfa ou bien des Fournials, ou ne faire qu'un secteur.

Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
Commune de MONTFA

Les Deux Precht

Légenda
État d'avancement du PDIPR
— Inscription en cours
— Itinéraires en cours d'inscription



Un peu d'histoire de notre commune (Merci à M. Milhau pour nous l'avoir communiqué)

FERNAND HUC

*L'ami Huc n'est plus de ce monde,
Il est parti vers la Noël....
Très bon poète, âme féconde,
Son cœur était très fraternel,*

Ecrivait mon ami André Serres à la fin de l'année 1970. C'est vers la Noël de 1970, il y a 46 ans déjà, que Fernand Huc nous a quittés.

Huc (Fernand Adolphe) était né le 18 février 1898 à **Montfa**, sur le canton de Roquecourbe. Ancien agent technique des Eaux et Forêts, officier honoraire, cet autodidacte se retira à Albi après sa mise à la retraite et consacra quelques années à ses goûts littéraires et à ses penchants artistiques.

Poète, félibre, littéraire, artiste peintre, maître d'œuvre du félibrige et membre de l'Escola Albigea Rochemade, sociétaire des poètes Français, membre du Syndicat des Journalistes et Ecrivains, ainsi que de la Société des Artistes et Poètes de France, Fernand Huc était, pour reprendre une expression du poète Tourny-Lérys, « un excellent poète, sincère et généreux d'âme et doué aussi de pas mal d'esprit, dans les propos hebdomadaires en langue d'oc que, depuis plus de vingt ans, il signait Pierril lou Bouscatié dans le journal *le Rouergue Amicaliste* ».

Pendant plus de quarante ans, il avait collaboré à une quarantaine de journaux, revue, almanachs, anthologies, aussi bien en français qu'en langue d'oc. Ses principaux pseudonymes étaient : Fernand et Pierril lou Bouscatié (Petit Pierre le Forestier). Il fut lauréat de nombreux concours littéraires. Ses vers, harmonieux et vibrants, sont empreints d'une grande sensibilité, il a chanté la beauté et surtout l'amour. Son talent se caractérise par une aimable simplicité.

Il a été à l'origine de la création des « Amis de l'Expression Française », association internationale des artistes de culture et d'expression françaises, fondée le 15 avril 1962. Fernand Huc a publié neuf recueils, soit en français, soit en langue d'oc ; quatorze étaient prêts pour l'impression. Ses ouvrages imprimés sont : *Pages inspirées*, poésies ; *Una missiu a la montanha*, contes en langue d'oc ; *Paroles de soldat*, causeries ; *Naymé*, nouvelles ; *Ode à la forêt*, poème ; *Valeur et discipline*, un acte en vers ; *Carnet d'un amant*, sonnets érotiques ; *Rubans de soie et croix de bois*, poésies ; *Fredons d'amour*, poèmes lyriques.

Il était chevalier de la Légion d'Honneur, chevalier du Mérite Social, titulaire de la Médaille Militaire et des Croix de Guerre 1914-1918 et des T.O.E. Le 1^{er} janvier 1953 enfin, il avait été nommé Officier d'Académie « pour services rendus aux lettres » Sa notoriété était si solidement établie qu'elle lui avait valu de figurer dans le *Who's who in Europe*. Il avait été vivement affecté par la mort de son épouse et avait abandonné la plume et le pinceau, car il était peintre aussi. Ses toiles sont dispersées, il en faisait don à ses amis avec prodigalité, n'ayant jamais eu souci de les faire connaître au public dans des expositions.

« Il possédait, écrit Mme Lucile Imbert, de grandes qualités de cœur et le talent de peintre et de poète qu'on a peut-être pas assez apprécié autour de lui ». Eh oui ! L'homme nous a masqué l'artiste et le poète.



Henri Maynard

Quelques photos anciennes avec nos remerciements à Mme Françoise Calbérac qui nous les a transmises.



Le Château de Montfa

La réserve militaire, une composante de la Garde nationale

Le 13 octobre 2016 marque la date de création officielle de la Garde nationale. Le Président de la République a fait le choix d'un modèle ambitieux et pragmatique, adossé à une base existante : les réserves opérationnelles de premier niveau des armées, de la gendarmerie et la réserve civile de la police. La Garde nationale répond à plusieurs objectifs : accroître la participation des réserves au renforcement de la sécurité des Français, apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse et favoriser l'union nationale et l'esprit de résilience face aux menaces actuelles.

La Garde nationale regroupe des volontaires pleinement intégrés aux forces de sécurité intérieure et aux armées qui conservent la maîtrise de l'organisation, de l'emploi et de la préparation opérationnelle de leur réserve. La Garde nationale repose sur deux piliers : un pilier Défense qui regroupe les réserves opérationnelles de premier niveau des armées et un pilier Intérieur regroupant les réserves opérationnelles de premier niveau de la gendarmerie nationale et la réserve civile de la police nationale. La Garde nationale est donc un catalyseur pour les réserves des deux ministères, avec vocation de les développer et d'en renforcer les capacités. Le Chef de l'Etat a ainsi décidé que le volume de ces réserves sera augmenté et que leur disponibilité sera améliorée afin qu'elles puissent être mobilisées au quotidien en renfort des forces de sécurité intérieure et des armées dans le but d'accroître la sécurité des Français.

Aujourd'hui, les réserves opérationnelles de la police, de la gendarmerie et des armées représentent un vivier de 63 000 personnes. L'objectif fixé par le Président de la République est que la Garde nationale comprenne 85 000 hommes et femmes à l'horizon 2018 (40 000 réservistes du ministère de la Défense, 40 000 réservistes de la gendarmerie nationale et 5 000 réservistes civils de la police nationale) dont 9250 réservistes mobilisés chaque jour à l'entraînement, en opérations ou en renfort de la sécurité quotidienne des Français.

5 mesures d'incitation sont prévues par le gouvernement au 1^{er} janvier 2017 :

- **Une participation au financement du permis de conduire.** Tout jeune, qui s'engage avant l'âge de 25 ans dans la Garde nationale et qui passe les épreuves du permis de conduire B pendant son contrat (justificatif de présentation à l'examen), pourra obtenir une participation au financement de son permis de conduire à hauteur de 1 000€ dès qu'il aura effectué 50 jours de réserve (formation initiale incluse) dans la garde nationale et à condition qu'il lui reste encore deux années d'engagement à servir dans la garde nationale.

- **Une allocation mensuelle pour les étudiants.** Tout jeune de moins de 25 ans, détenteur d'une carte étudiant et suivant de manière assidue un cursus étudiant dans un établissement d'enseignement professionnel ou supérieur (universités, école supérieure...), quelques soient ses ressources, recevra une allocation mensuelle de 100€ s'il s'engage dans la Garde nationale pour une durée de 5 ans et qu'il effectue 37 jours de réserve chaque année.

- **Une prime de fidélité.** Tout réserviste de la Garde nationale qui renouvelle son contrat initial d'engagement pour un nouveau contrat d'une durée de 3 à 5 ans et qui totalise au moins 37 jours de réserve sur l'année échue, pourra bénéficier d'une prime de fidélité de 250€, quel que soit son grade.

- **La valorisation des compétences acquises.** L'Etat valorisera les compétences acquises par tout membre de la Garde nationale pendant la durée de son engagement

- **Une réduction d'impôts pour les entreprises facilitant l'engagement de leurs salariés dans la réserve.** L'Etat ouvrira aux entreprises le bénéfice de la réduction d'impôts prévue à l'article 238 bis du code général des impôts relatif au mécénat qui accorde aux entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant, les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général. Les entreprises qui permettront à leurs salariés-réservistes d'effectuer des périodes de réserve dans la garde nationale tout en conservant une partie ou la totalité de leur rémunération salariale pourront bénéficier d'une réduction d'impôts sur les sociétés ou sur le revenu de 60% du montant, charges comprises, du salaire représenté par le temps d'engagement du salarié-réserviste.

Sous l'autorité du comité directeur de la Garde nationale, présidé conjointement par le ministre de la Défense et le ministre de l'Intérieur, un secrétaire général assurera la promotion et le développement dynamique de la Garde nationale (recrutement, attractivité, développement de partenariats et communication). Le général de division [Gaétan Poncelet de Raucourt](#) a été nommé secrétaire général de la Garde nationale le 20 octobre 2016. Une équipe interministérielle l'accompagnera dans ces missions. **L'emploi des réservistes et leur préparation opérationnelle demeurent des prérogatives de chaque force armée et formation rattachée.**

« Etre réserviste dans la garde nationale, c'est soutenir les forces de sécurité intérieure et les armées en contribuant à la cohésion de la Nation. »

VIE ASSOCIATIVE

Les associations nous communiquent :

- Loisirs Montvals :



Notre association a été créée en 2006 par Guy Pallotta, essentiellement pour le plaisir de se retrouver une fois par semaine pour faire une randonnée ensemble. Sous sa direction d'autres activités sont venues se rajouter au programme et, si après dix ans comme Président il a voulu tirer sa révérence, nous tenons tous à le remercier de cette belle initiative. Il est remplacé par Gillian Thomas, toujours soutenue par un bureau de cinq autres adhérents engagés et enthousiastes.

Dix ans, bien sûr, ça se fête! Alors nous avons marqué cet anniversaire avec un repas à la salle des fêtes à Montfa où la convivialité et l'amitié étaient bien au rendez-vous. Nous avons surtout apprécié une belle exposition de photos des années passées, présentée par notre infatigable responsable de randonnée. Dix ans de souvenirs, toujours beaux, même sous la pluie!

En 2017 nous continuerons à marcher, à faire travailler nos pinceaux et à nous maintenir en forme avec la gymnastique. Nous rajoutons aussi, pour la première fois, des séances de sophrologie pour ceux qui cherchent à mieux comprendre les liens corps-esprit. Nos animateurs restent, pour la plupart, des bénévoles et nous les remercions tous de leur compétence, leur dévouement et de leur gentillesse.

Le nombre d'adhérents reste stable et on continue à se retrouver toujours dans l'amitié et la bonne humeur. Alors, très bonne année à tous et au plaisir de refaire la fête ensemble en 2026!



- Amicale Bouliste Montfa/Peyregoux/ Saint Jean de Vals :



L'ANNEE DE L'AMICALE BOULISTE

Côté BOULES

En 2016, notre club s'est engagé en Championnat des Clubs dans les catégories Séniors et Vétérans. Cette dernière catégorie (qui ne peut recevoir de renforts) a constitué une équipe chaque fois différente pour les sept journées de compétition. A ces occasions, certains, pourtant licenciés depuis de nombreuses années, ont découvert et apprécié les compétitions officielles. Tous sont prêts à repartir !

L'équipe des Séniors a fait un superbe début de championnat, mais a dû recevoir, sur les dernières journées, quelques renforts de plus vieux et parfois de plus jeunes. Mais au bout du compte, les engagements de participation du club ont pu être tenus.

Les plus jeunes, quant à eux, ont dû se déplacer dans le nord du Tarn pour se mesurer à leurs congénères.

Au cours de la saison écoulée, nous avons été amenés à organiser deux journées de championnat qui ont amené chez nous, chaque fois, une soixantaine de joueurs. Nous avons aussi organisé deux concours amicaux dont l'un s'est déroulé dans le cadre du dixième anniversaire des Ecuries de Saint Jean, l'autre à PEYREGOUX.

Petite déception quant à la participation aux traditionnels rendez-vous du vendredi soir à la belle saison.

Les effectifs trop faibles n'ont pas permis de mettre en œuvre les concours amicaux entre nous. Satisfaction cependant quant à l'ambiance qui rythme tous ces moments de réelle convivialité.

Côté ANIMATION LOCALE

En période hivernale, les concours de belote (un lundi soir sur deux) ont connu une fréquentation régulière, en particulier grâce aux fidèles voisins venus de LAUTREC, LACROUZETTE, ROQUECOURBE, et VENES.

Mais la grande nouveauté en 2016 aura cependant été la « résurrection » de l'OMELETTE PASCALE et de la soirée « CHÂTAIGNES et VIN NOUVEAU » en novembre. Cette renaissance est le fruit de l'investissement d'une équipe de bénévoles motivés, avec l'appui de l'expérience et du savoir-faire d'anciens de l'AMICALE MONTFA-SAINT JEAN DE VALS, ancienne organisatrice. Gageons que le succès de ces deux rééditions sera un tremplin de motivation pour tous ceux qui y ont participé, et que ces événements redeviendront traditions.

En résumé, l'AMICALE BOULISTE MONTFA-PEYREGOUX-SAINT JEAN DE VALS entretient, en toute amitié et tout au long de l'année, de la vie de la convivialité sur le secteur et en particulier à MONTFA. Que tous les bénévoles qui œuvrent en son sein soient remerciés, eux qui rêvent, toute l'année (et pas seulement en période de vœux) d'un petit local qui leur éviterait beaucoup de manutention, qui rêvent que toute la population locale les rejoigne, qui rêvent d'un boulodrome couvert pour jouer toute l'année et que le Père Noël ne leur a pas offert encore cette fois !...

Merci également aux élus locaux pour leurs aides et qui nous permettent de faire vivre l'association, au bénéfice de tous.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2017 à toutes et à tous.



- Chasse Montfa/ St Jean de Vals :



La Société de Chasse Montfa/Saint Jean de Vals remercie les chasseurs, non chasseurs et les propriétaires.

Une forte baisse sur tout le gibier en général a été constatée, due aux maladies et aux prédateurs.

N'oubliez pas les battues du dimanche matin et surtout les donateurs, les participants à notre lotto annuel.

Pour finir, le président, et le bureau vous souhaitent une bonne et heureuse année 201.



- Comité des Fêtes des Fournials :



Le comité des fêtes qui compte une quarantaine de membres propose un programme varié où toutes les générations peuvent se retrouver.

Le 14 Mai, « La journée festive pour Émilie » a été reconduite et malgré une météo plus que maussade, l'ambiance était joyeuse. Les fonds récoltés permettent à Émilie de bénéficier de soins coûteux non pris en charge mais qui améliorent visiblement son état de santé.

La fête des Fournials a eu lieu les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre derniers.

Les festivités ont débuté le vendredi 30 septembre avec le sympathique groupe variétés rock **VARIOUS** qui a su créer une bonne ambiance au cours de la soirée.

Le samedi, la traditionnelle soupe au fromage a affiché complet et la soirée s'est poursuivie jusque tard dans la nuit sur les notes de l'orchestre musette-variétés **Didier Laurent**.

Pour que chacun trouve son bonheur, DJ Paulo a enflammé la bodega où un public nombreux est venu danser et s'amuser dans une ambiance festive et amicale.

Notons également la présence de l'association Zébu qui par son action préventive permet de sensibiliser les jeunes et moins jeunes aux risques de l'alcool au volant.

Le dimanche les pétanqueurs ont disputé un concours en triplettes pendant que les enfants s'initiaient au cirque avec l'association **Effervescence**. Les enfants ont aussi pu se faire maquiller par les mains de nos bénévoles.

Les danseurs de musette ont apprécié l'apéritif dansant où ils ont pu valser à loisir.

Enfin la soirée s'est terminée par les habituelles grillades qui ravissent petits et grands.

Le comité des fêtes tient à remercier les bénévoles, les commerçants et entreprises qui soutiennent notre association et qui contribuent à la réussite de notre fête.

Que 2017 nous permette de poursuivre nos animations et soit porteuse de bonheur et de santé pour tous.



S.I.V.U. DE MONTVALS

BUDGET 2016

DEPENSES

Charges à caractère général : Eau, électricité, chauffage, produits d'entretien, petit équipement, assurances, Frais postaux et de téléphone, entretien bâtiment, et autres biens mobiliers,	8 240 €
Charges de personnel, y compris charges sociales, indemnité trésorier Municipal	3 350 €
Gestion courante et charges exceptionnelles et imprévues	740 €
Intérêts des emprunts	1 625 €
	=====
	13 955 €

RÉCETTES

Participation des communes (2/3 Montfa – 1/3 St Jean de Vals)	2 500 €
Remboursement par les communes du personnel mis à disposition	1 850 €
Locations	6 850 €
Excédent reporté	2 755 €
	=====
	13 059 €

Les dépenses d'investissement se limitent au remboursement du capital des emprunts (1 952 € pour 2016). Toutefois, cette année un emprunt de 18 000 € au taux de 1.20 % sur 10 ans dont le remboursement débutera en juin 2017, a été contracté pour apporter des améliorations à la salle avec l'installation d'une climatisation réversible, la clôture et un chauffe-eau électrique qui sera installé et payé début 2017.



Tarifs de location :



Du fait des travaux, les tarifs ont été modifiés à compter du 15 Avril 2016.

- Utilisateurs résidant sur les communes de Montfa et de Saint Jean de Vals :

* Mariage	250 €
* Repas dansant, fête familiale, apéritif	170 €
* Réunion	100 €

- Utilisateurs résidant hors de ces deux communes :

* Mariage	400 €
* Repas dansant, fête familiale, apéritif	280 €
* Réunion	160 €

- Associations communales :

* Bal, repas	120 €
* Loto	70 €
* Soirée cartes	35 €

- Associations hors communes de Montfa et de St Jean de Vals :

* Réunion + repas	180 €
* Réunion	100 €

- Particuliers et associations communales résidant sur les communes de Montfa et de St Jean de Vals : * Réveillon

180 €

- Particuliers et associations résidant hors de ces deux communes :

* Réveillon	300 €
-------------	-------

- **Caution** : 600 € quel que soit l'utilisateur.

